

Roms en face du quai Pasteur – Echanges avec le port autonome de Paris

Courrier envoyé par Eric Grillon – 30/3/16



Secrétariat du Maire
EG/AG/LD 2016 –
Affaire suivie par : Mme L. Dutto
Tél. : 01 49 61 33 33

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

PORT AUTONOME DE PARIS
Madame Catherine RIVOALLON,
Présidente
2, quai de Grenelle
75732 PARIS CEDEX 15

Ablon-sur-Seine, le 30 mars 2016

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier en date du 20 mai 2015, je me permets de revenir vers vous afin d'obtenir des informations concernant la procédure d'expulsion du campement illicite installé au Port de Vigneux-sur-Seine.

En effet, dans ce courrier, dont vous trouverez la copie en pièce jointe, vous m'indiquez que suite à la saisie de la cour d'appel, l'audience de plaidoirie était fixée au 13 janvier 2016.

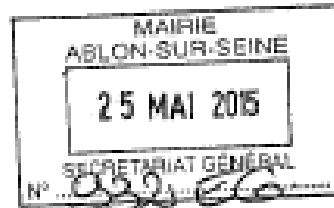
Comme je vous l'expliquais lors de nos précédents échanges, les riverains du quai Pasteur à Ablon se trouvent être face de ce campement et subissent de nombreuses nuisances.

Je souhaite pouvoir les informer et les assurer d'une issue favorable à cette situation.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Réponse des ports autonomes de Paris – 20/5/16



Le Président du Conseil d'Administration

MAIRIE D'ABLON-SUR-SEINE
Monsieur Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine
16 rue du Maréchal Foch
94480 ABLON-SUR-SEINE

EF/VC N°
Affaire suivie par :
☎ 01.43.39.02.59

Paris,
le 20 MAI 2015

Objet : Port de Vigneux-sur-Seine
Votre courrier du 17 avril 2015
Nuisances engendrées par un campement illégitime

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 17 avril 2015, je vous informe que les services de Ports de Paris sont mobilisés sur ce dossier depuis fin 2014.

N'ayant pu obtenir un départ volontaire des occupants dans un premier temps nous avons ensuite engagé une procédure de référé auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evry aux fins d'obtenir une expulsion du campement. Par ordonnance du 6 juin 2014, notre requête a été rejetée dès lors que le juge a considéré que nous n'établissions pas de manière certaine que le campement serait situé sur un terrain nous appartenant.

Suite à l'ordonnance de rejet du 6 juin 2014, la cour d'appel a été saisie et l'audience de plaidoirie est fixée au 13 janvier 2016. Nous pourrions saisir la Préfecture en cas de troubles graves à l'ordre public pour tenter d'obtenir une expulsion dans de meilleurs délais, mais il faudrait pour cela que vous nous transmettiez des éléments factuels (plaintes au commissariat, faits troublant aggravant l'ordre public et faits officiellement avérés) pour disposer d'un dossier permettant de motiver une demande d'expulsion avant un jugement.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La Présidente

^

Fermeture de la passerelle – Echanges avec VNF

Message de Mairie d'Ablon - 1/12/15

Suite à notre conversation téléphonique, je reviens vers vous afin d'obtenir des informations concernant les conséquences de l'accident du 3 novembre dernier sur la passerelle entre Ablon-sur-Seine et Vigneux-sur-Seine.

En effet, M. Eric GRILLON, Maire d'Ablon-sur-Seine, est sollicité par ses administrés pour avoir une date de réouverture de la passerelle.

Pourriez-vous, dans la mesure de vos possibilités, nous fournir un rapport d'accident et un délai de réouverture.

Vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Réponse de VNF – 1/12/15

Bonjour,

Suite à l'accident du 03 novembre (choc d'éléments dépassant d'un bateau sur la passerelle ayant provoqué son déplacement sur ses appareils d'appui) la passerelle a été fermée au public pour des raisons évidentes de sécurité. Ceci en attendant un 1er diagnostic technique sur la stabilité de l'ouvrage.

Un bureau d'études spécialisé en ouvrages d'art a été mandaté et a réalisé les visites techniques. Un topographe est également venu faire un relevé précis du positionnement et des déformations de la passerelle.

Le bureau d'étude est actuellement en cours de finalisation de son diagnostic. Dès son retour (d'ici une semaine) nous déciderons s'il convient de maintenir la passerelle fermée (hypothèse assez probable) ou si une réouverture en sécurité est possible. Nous reviendrons à ce moment là vers vous afin de vous donner les éléments détaillés permettant de communiquer auprès de vos administrés.

Sur la base de ces éléments il nous faudra alors réaliser le chiffrage des réparations et, s'agissant d'un accident, lancer les démarches contentieuses pour acter la prise en charge des travaux par la partie responsable. Dans ce contexte, et sans présumer du diagnostic technique à venir, il semble raisonnable de penser que la remise en état ne sera pas effective avant au moins 6 mois.

Nous vous tiendrons informés régulièrement des avancées sur ce dossier.

Cordialement,

Message de Mairie d'Ablon - 18/2/16

Bonjour M. Rachet,

Monsieur Eric Grillon, Maire d'Ablon-sur-Seine, souhaite être informé plus amplement des suites données au dossier concernant l'accident du 3 novembre dernier, sur la passerelle d'Ablon-Vigneux.

Pouvez-vous nous fournir les conclusions du bureau d'étude ainsi que les décisions prises suite à ce diagnostic.

Une réouverture en sécurité est-elle envisagée ou des travaux doivent-ils être entrepris avant, auquel cas, pouvez-vous nous en donner la durée.

Lors des premiers échanges, vous aviez parlé d'une remise en état dans les 6 mois, après démarches contentieuses, ce qui nous mènerait au début du mois de mai.

M. le Maire peut-il d'ores et déjà communiquer cette date auprès de ses administrés. Les Ablonais le sollicitent beaucoup à ce sujet et M. le Maire souhaite avoir des éléments de réponse concrets à leur donner.

Vous remerciant par avance de toutes les informations que vous pourrez nous fournir concernant l'avancée de ce dossier.

Bien cordialement,

Mairie d'Ablon-sur-Seine

Réponse de VNF – 28/2/16

De : VNF/DT

Envoyé : lundi 29 février 2016 16:00

Objet : Re: Mairie d'Ablon-sur-Seine

Bonjour,

Le bureau d'études ARTELIA chargé de l'expertise technique des désordres subis par la passerelle du barrage a effectivement rendu son rapport final. Ses conclusions ont été partagées par l'expert de l'assurance de l'utilisateur mis en cause.

De façon synthétique :

- la passerelle en acier a subi des déformations suite au choc mais celles-ci ne présentent pas de risque pour l'intégrité de l'acier de l'ouvrage
- les ancrages horizontaux de la passerelle au niveau de la cabine de commande et de la rive droite de l'écluse ont été fortement touchés
- les appuis inférieurs de la passerelle ont été fortement dégradés au niveau de la cabine et de la rive droite (écrasement et glissement)
- certains gardes corps sur la passerelle ont été déformés et dégradés

Le rapport conclut notamment : "l'analyse de la stabilité de l'ouvrage montre que l'application d'une charge piétonne de service combinée à l'effet du vent sur la poutre amont de la passerelle peut conduire à un état d'instabilité".

Il ne nous est donc pas possible aujourd'hui de réouvrir la passerelle à la circulation piétonne en toute sécurité.

L'aspect positif est que les travaux nécessaires à la réparation de la passerelle restent "raisonnables" (techniquement et financièrement) : il conviendra principalement de soulever la passerelle existante

afin de remplacer les appuis inférieurs, la reposer puis réaliser les ancrages horizontaux. Le premier planning projet fait état de 8 semaines de travaux.

Nous entamons juste les discussions avec l'expert de l'assurance de l'utilisateur mis en cause pour valider le programme de travaux et lancer le marché pour la réalisation des travaux. Je ne peux, à ce jour, pas m'engager sur une date de finalisation des travaux. Je pense pouvoir vous donner des éléments de planning plus précis d'ici fin mars.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Chef de la subdivision exploitation et entretien

Voies navigables de France - Direction territoriale Bassin de la Seine